
**Évaluation de la conformité —
Exigences pour les organismes
procédant à l’audit et à la certification
des systèmes de management —**

Partie 3:

**Exigences de compétence pour l’audit
et la certification des systèmes de
management de la qualité**

*Conformity assessment — Requirements for bodies providing audit
and certification of management systems —*

*Part 3: Competence requirements for auditing and certification of
quality management systems*



Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/IEC 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences de compétence génériques	1
5 Exigences de compétence pour les auditeurs et les équipes d'audit de SMQ	2
5.1 Généralités.....	2
5.2 Concepts fondamentaux et principes du management de la qualité	2
5.3 Contexte de l'organisme.....	2
5.4 Produits, services, processus et organisation du client.....	2
6 Exigences de compétence pour les autres personnels	3
6.1 Généralités.....	3
6.2 Compétences du personnel qui étudie les rapports d'audit et prend des décisions de certification	3
Annexe A (informative) Connaissances pour l'audit et la certification des SMQ	4
Bibliographie	5

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC participent également aux travaux. Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) est responsable du développement de Normes internationales et de Guides.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et l'IEC ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 176, *Systèmes de management de la qualité*, sous-comité SC 3, *Techniques de soutien*, et le Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO). Le projet a été soumis aux organismes nationaux de l'ISO et de l'IEC pour vote et a été approuvé par les deux organisations.

Cette première édition de l'ISO/IEC 17021-3 annule et remplace l'ISO/IEC/TS 17021-3:2013, qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications effectuées par rapport à l'ISO/IEC/TS 17021-3:2013 sont les suivantes:

- ajout de nouvelles exigences de l'ISO 9001:2015 impliquant une compétence supplémentaire pour l'audit;
- développement des concepts fondamentaux et des principes du management de la qualité, et de leur mise en œuvre;
- ajout de la connaissance du rôle de leadership au sein d'un organisme eu égard à son système de management de la qualité;
- ajout de la connaissance de la mise en application d'une approche basée sur les risques y compris la détermination des risques et opportunités;
- ajout des critères de compétence de l'auditeur concernant la compréhension du contexte de l'organisme.

Une liste de toutes les parties de la série ISO/IEC 17021 est disponible sur le site Internet de l'ISO.

Introduction

Le présent document vient compléter l'ISO/IEC 17021-1. En particulier, il clarifie les exigences concernant les compétences du personnel intervenant dans le processus de certification établies dans l'ISO/IEC 17021-1:2015, Article 7 et Annexe A.

Les organismes de certification ont la responsabilité envers les parties intéressées, notamment leurs clients et les clients des organismes dont les systèmes de management sont certifiés, de faire en sorte que seuls des auditeurs faisant preuve des compétences appropriées soient autorisés à réaliser des audits de systèmes de management de la qualité (SMQ).

Il convient que tous les personnels impliqués dans des fonctions de certification possèdent les compétences génériques décrites dans l'ISO/IEC 17021-1 ainsi que les connaissances spécifiques relatives aux SMQ décrites dans le présent document.

Les organismes de certification auront à identifier les compétences spécifiques de l'équipe d'audit nécessaires pour le domaine d'application de chaque audit de SMQ. Le choix d'une équipe d'audit de SMQ dépendra de différents facteurs, dont le secteur technique et les processus spécifiques du client.

Dans le présent document, les formes verbales suivantes sont utilisées:

- «doit» indique une exigence;
- «il convient que» indique une recommandation;
- «peut» indique une permission, une possibilité ou une capacité.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues dans les Directives ISO/IEC, Partie 2.